

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des relations avec le Citoyen

Organisme : Tribunal Administratif
Domaine de la prestation : Délivrance d'attestations
Objet de la prestation : attestation de non – interjection d'appel

Conditions d'obtention

Le Demandeur doit avoir un intérêt ou doit être partie dans le jugement de première instance. L'attestation de mise **au** rôle d'une action en justice remplace l'attestation d'interjection d'appel.

Pièces à fournir

- Demande écrite simple
- Copie du jugement de première instance
- Copie de la notification du jugement de première instance

Étapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Dépôt du dossier - Vérification dans le dossier de l'affaire et au registre du tribunal - Rédaction de l'attestation et signature - Délivrance de l'attestation au demandeur de la prestation	Greffe du Tribunal	4 Jours

Lieu de dépôt du dossier

Service : Bureau d'ordre
Adresse : Tribunal Administratif 13 rue souk ahras Tunis 1060

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Greffe du Tribunal
Adresse : Tribunal Administratif 13 rue souk ahras Tunis 1060

Délai d'obtention de la prestation

4 Jours à partir de la date du dépôt du dossier

Références législatives et / ou réglementaires